

Paris, le 18 avril 2005 - n° 74/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avant-projets de programmes statistiques 2006

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SASM	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SESOF...	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements et Direction des études et statistiques monétaires	6
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.....	8
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	10
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	12
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des études et des relations internationales -Direction de la conjoncture	14
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générale des études et des relations internationales -Direction de la conjoncture	16
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	17
COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES, DES MUTUELLES ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (non disponible)	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	21
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques	22
DGCP - Secteur public local	25
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	29
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	
Direction de l'évaluation et de la prospective.....	31
Résumé des programmes statistiques 2004-2008	35
Fiches descriptives d'enquête pour avis d'opportunité.....	38

Réunion du 23 mai 2005

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque Centrale Européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques de taux d'intérêt des établissements. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

À compter de décembre 2004, le système de collecte des statistiques monétaires est assorti d'un dispositif de surveillance de la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce nouveau régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2006

- Le règlement de la BCE sur les autres intermédiaires financiers (OFIs) devrait être promulgué fin 2005, la préparation et la mise en place des nouveaux systèmes de collecte interviendront en 2006.
- Conformément aux orientations décidées par le SEBC, modification éventuelle des états transmis par les établissements de crédit en fonction des nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers fixés par les normes IAS. L'objectif sera de maintenir le niveau actuel d'information des autorités monétaires, quelles que soient les méthodes de valorisation finalement appliquées par les déclarants dans leur comptabilité sociale.
- Ouverture en 2006 du processus de révision des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire.
- Adaptation de la collecte statistique actuelle relative aux OPCVM au nouveau plan comptable entrant en vigueur en janvier 2006, et préparation de son extension aux autres intermédiaires financiers (cf. ci-dessus).
- Reprise et refonte de la collecte de statistique sur les Fonds Commun de Créances dans le cadre du projet OFIs.
- Participation au projet d'harmonisation des collectes statistiques de détention de titres commune aux statistiques monétaires, comptes nationaux et balance des paiements.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.

- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE, avec déclaration à cette dernière des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et des états de taux d'intérêt
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Tout en veillant à respecter les exigences de qualité exigées par la BCE, le SASM a visé à réduire autant que possible la charge statistique globale résultant pour les banques du renforcement de la collecte au niveau de la zone euro, en recourant en particulier à la pratique de l'échantillonnage pour les taux d'intérêt sur les nouveaux contrats et, dans les cas où cela a été jugé possible, à des estimations pour certaines ventilations sectorielles. En outre, le calcul des effets de valorisation sur les portefeuilles titres est assuré par la Banque de France à partir des informations titre par titre déclarées par les établissements de crédit.

Un projet mentionné plus haut visant à alléger la charge statistique des entreprises consiste à harmoniser les collectes d'information sur la détention de titres. Ce projet transversal a pour objectif de simplifier les différents circuits de collecte entre les statistiques monétaires, celles relatives aux comptes nationaux et à la balance des paiements. La configuration finale n'est pas encore stabilisée mais à terme, à l'horizon fin 2006, un référentiel harmonisé au plan conceptuel et au plan des systèmes de collecte d'informations sur la détention de titres sera mis en place.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, pouvant entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire et de sanctions.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et financières européennes.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques, publication trimestrielle (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2006, les travaux entamés en 2005 devraient se poursuivre et s'achever pour certains d'entre eux. En particulier, la refonte de la chaîne de traitement informatique des titres devrait aboutir pour une production de nouvelles séries en 2007. Il s'agit essentiellement de séries permettant d'analyser la relation débiteur-créancier. Par ailleurs, dans le cadre de la base 2005, de nouvelles séries devront être construites (stock options, répartition par durée initiale des titres de créances négociables). Enfin, interviendra la mise en place des outils nécessaires au respect du nouveau programme de transmission des comptes financiers à Eurostat.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

- Le service producteur des comptes nationaux financiers ne procède pas directement à la collecte d'information auprès des entreprises et il utilise au maximum les enquêtes préexistantes.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2006

- Mise en œuvre de la nouvelle Orientation de la BCE sur la constitution de comptes financiers de la zone euro. Cette Orientation a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail européen tout au long de l'année 2004 et son adoption par le Conseil des Gouverneurs devrait intervenir en 2005 pour une application au 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de demander des dérogations.
- Recherche sur les moyens de réduction des délais de production des Comptes Financiers Trimestriels dans la perspective de la mise en œuvre de l'Orientation BCE dans ce sens (Réduction du délai de transmission de 130 à 110 jours)
- Achèvement de l'intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour le calcul des flux d'intérêt annuels et des SIFIM.
- Poursuite des travaux relatifs à la base 2005 : intégration des stock-options dans les actifs financiers des ménages, répartitions des titres de créances négociables entre court terme et long terme. Refonte des programmes informatiques de traitement des titres permettant l'établissement de séries dites de « qui-à-qui » (identification du lien entre le secteur émetteur et le secteur détenteur par catégorie de titre).
- Production régulière d'indicateurs statistiques dérivés des comptes financiers trimestriels nationaux après leur passage en base 2000 (tableaux de synthèse, indicateurs d'endettement, indicateurs de rentabilité des sociétés non financières, intermédiation...).
- Mise en place des infrastructures nécessaires au respect du nouveau programme de transmission des comptes financiers à Eurostat qui impliquera, entre autres, l'établissement d'un qui-à-qui dès le compte provisoire.

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.

- Transmission à la BCE des séries des comptes trimestriels des agents non financiers et des assurances pour lesquelles aucune dérogation n'a été demandée.
- Tableaux trimestriels des financements et des placements.
- Transmission à Eurostat des statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'Insee des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle
- Tableau de bord annuel sur la rentabilité des sociétés non financières

4 Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par l'Orientation du 21 novembre 2002 et, dans le cadre des transmissions tests, des données complémentaires demandées sur une base volontaire dans le cadre du groupe de travail sur les comptes financiers de la zone euro (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en novembre 2005 et au raccourcissement des délais de transmission en deçà de 130 jours ouvrables.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet, notamment en ce qui concerne la version provisoire des comptes pour toutes les opérations, et les opérations sur titres pour toutes les versions.
- Participation au groupe de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Participation au groupe de travail européen de la BCE sur les statistiques de finances publiques
- Participation à la task force conjointe Eurostat BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU

6 Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés dans le volume annuel « Comptes Nationaux-Rapport sur les comptes de la nation » (Collection « Insee RÉSULTATS ») et dans le cédérom associé de l'Insee ainsi que sur le site Internet de la Banque de France. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee première) et de la Banque de France (rapport annuel, bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que quelques indicateurs macro financiers qui en dérivent, sont publiés et commentés sur le site de la Banque de France.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a également demandé aux BCN de lui fournir des séries mensuelles de stocks de titres. Cette information était déjà disponible pour les titres de dette à long terme (obligations, euro-medium term notes, bons à moyen terme négociables, BTAN) et à court terme (titres de créances négociables, BTF). En revanche, des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la base actions pour permettre de fournir les stocks correspondants à partir d'août 2003. La refonte de la base actions se poursuit en 2004 pour intégrer des données complémentaires sur les flux d'émissions (par recoupement une fois l'an avec des fichiers exogènes) et sur les encours d'actions non cotées.

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le cadre du projet de la base titres européenne, à fournir régulièrement à partir d'octobre 2004 des informations titre par titre sur les titres émis par des résidents dans chaque pays de la zone euro.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes sur la détention de titres

Afin de répondre aux exigences européennes en matière de connaissance de la détention des titres, une réflexion a été entreprise pour rénover l'actuelle enquête-titres. Ce projet vise à définir un dispositif unifié de collecte auprès des conservations permettant notamment d'établir un qui-à-qui (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure trimestrielle en titres sur un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE. Le nouveau système pourrait également permettre une meilleure intégration d'autres collectes effectuées auprès des conservateurs du type de l'enquête trimestrielle sur les PEA bancaires.

Le projet sera finalisé en 2006 pour une mise en production prévue début 2007. Il permettra de donner une description sensiblement plus précise des marchés de titres dans le cadre de la comptabilité nationale.

Du côté de la balance des paiements une mesure trimestrielle directe des stocks de titres permettra de fiabiliser les flux de mouvements de portefeuille. La mesure des stocks est en effet plus précise que celle des flux de balance.

3. Opérations répétitives

Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières

Le SESOF gère cinq enquêtes périodiques sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières :

- à périodicité mensuelle :
 - enquête sur la détention des titres d'OPCVM monétaire (DTOM), utilisée pour le calcul de la contribution française à l'agrégat de masse monétaire M3 de la zone euro ;

- à périodicité trimestrielle :
 - enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières ;
 - enquêtes sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires ;
- à périodicité annuelle :
 - enquêtes sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques, en fonction des catégories socioprofessionnelles, des âges et des montants des portefeuilles ;
 - sondage sur les porteurs de valeurs mobilières réalisé par la SOFRES sur demande de la Banque de France et d'Euronext.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les stocks de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L' enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et l'enquête-titres trimestrielle sont utilisées la première pour la confection des statistiques monétaires et la seconde pour celle des comptes financiers qui sont transmis aux instances européennes.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles et annuelles figurent sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, GSIT, CRI, Euronext, LCH Clearnet SA, Euroclear France...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont elles aussi automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

La BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et les systèmes de paiement afin de rationaliser, d'automatiser et de sécuriser la gestion des données des différentes banques centrales. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques, notamment les modalités d'alimentation, d'exploitation et de communication des statistiques relatives aux moyens et systèmes de paiement.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2006

Pas d'autre projet à ce jour.

3. Opérations répétitives

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire
- sur les cartes bancaires
- sur les structures bancaires françaises
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors du système de paiement de masse français) ;

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie du crédit intrajournalier) ;
- sur les systèmes de paiement de masse ;
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE d'indicateurs statistiques relatifs aux systèmes de paiement de montant élevé (TBF, PNS)
- Participation à l'élaboration de la publication annuelle de la BCE portant sur les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne (Blue Book)
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur le projet de refonte des statistiques européennes

6. Liste des publications

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France)
- Eléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse et sur les systèmes de compensation et de règlement de titres (sur le site Internet de la Banque de France)
- Eléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système
 - sur les cartes bancaires
 - sur les structures bancaires françaises

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) estime, traite et compile, suivant des règles méthodologiques précises, des données sur l'ensemble des opérations et transactions entre les résidents français et les non-résidents, nécessaires pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure non seulement de la France mais aussi de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques sur le terrain, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Dans un environnement marqué par une accélération des échanges financiers intra-européens et par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru, malgré une concertation régulière entre pays européens et avec les organismes compétents de l'union européenne et de la zone euro. Des projets nouveaux initiés en 2004 et s'étalant jusqu'en 2006 devraient permettre de concilier l'exigence de maintien, voire d'amélioration, de la qualité des statistiques émanant des institutions internationales, et un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

A cet égard, la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations de transferts transfrontières par les banques depuis le 1^{er} janvier 2002 constitue un gage significatif de la volonté des autorités de répondre rapidement aux attentes des consommateurs en matière de réduction des coûts des virements transfrontières intra-européens ; cette décision qui fait suite à une recommandation de la Commission et du Parlement européens, soutenue par la Banque Centrale Européenne, est à l'origine de problèmes statistiques qui seraient encore plus délicats à la suite d'un relèvement du seuil à 50 mille euros.

Les critères de sélection définis dans l'arrêté d'application du décret n° 2003-196 du 07/03/2003 ont permis un large renouvellement de la population des entreprises ayant le statut de DDG et un allègement sensible de la contribution déclarative mensuelle des entreprises (environ 450 entreprises au lieu de plus de 700 précédemment) pour une qualité accrue pour ce qui concerne des échanges de services.

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services » l'éventualité d'une enquête complémentaire aux déclarations directes des entreprises a été présentée. Sans information de source bancaire sur l'existence de paiements avec l'extérieur le repérage des entreprises échangeant des services serait très difficile. A la suite des recommandations du groupe, le programme statistique de la Balance des paiements sera précisé. Une enquête complémentaire auprès d'entreprises non soumises au décret de mars 2003 ferait l'objet d'un projet présenté au Comité du Label en 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête mensuelle sur les créances et les dettes commerciales détenues par les entreprises résidentes auprès de leurs partenaires non-résidents (E84) a été mise en place en janvier 1994. Après un avis d'opportunité favorable de la Formation « Statistiques monétaires et financières, et balance des paiements », elle a reçu le visa n° 94M057BF indiquant que cette enquête reconnue d'intérêt général est obligatoire. En 2005 cette enquête fait l'objet d'un réexamen de la représentativité de l'échantillon et de la méthode d'extrapolation. L'objectif poursuivi est la présentation de ces travaux au Comité du Label en fin d'année 2005 et d'une enquête rénovée en 2006.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2006

Les études entreprises pour estimer les revenus d'investissements de portefeuille sur la base des droits constatés, conformément aux recommandations du FMI et de la BCE, reposant sur des données de stocks et de taux d'intérêt représentatifs ont abouti. Elles permettront de publier la balance des paiements du premier trimestre 2006 selon la nouvelle méthodologie.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes « Suivi de la demande touristique » (SDT), « Voyages à l'étranger pour motif professionnel » (Vemp) et « Enquête auprès des visiteurs de l'étranger » (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la Sofrès, cofinancement pour SDT et EVE avec la Direction du Tourisme
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « Etat 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non-affiliés) des entreprises non-financières.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant en 2006

5. Aspects particuliers du programme 2006

Néant

6. Liste des publications

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES BANCAIRES**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la BAFI, à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2004, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) se traduira par la mise en place de nouveaux états BAFI. À plus long terme, l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité impliquera le développement de nouveaux états.

2. Travaux nouveaux pour 2006**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2006

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2006

L'adoption des normes IFRS impliquera la remise d'un bilan et d'un compte de résultat publiables, voire éventuellement des annexes, sur base consolidée.

Les agents financiers non encore soumis à ces normes continueront de produire des états BAFI à l'ancien format.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire et des « Analyses comparatives ».

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie) sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Au sein du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS), deux groupes de travail se consacrent à la mise en place d'un nouveau cadre harmonisé de remises des informations de nature prudentielle, COREP (COMmon REPorting), et comptable FINREP (FINAncial REPorting).

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire ;
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le lancement du projet « McDon » vise à prendre en compte, début 2007, les nouveaux flux issus des travaux du groupe de travail COREP dans le cadre du nouveau ratio international de solvabilité.

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la conjoncture

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2005/2006

Il est prévu :

- une refonte des CVS et CJO des séries des enquêtes dans le commerce de détail (tendance et chiffres d'affaires)
- une adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tension inflationniste est reportée à 2006 en raison de la refonte du système d'information de la Direction de la Conjoncture.
- Il est prévu, à compter de 2005, d'étendre les enquêtes mensuelles de conjoncture dans l'industrie et les services marchands au mois d'août (seul mois non couvert jusqu'à présent).

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2006

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries des enquêtes de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général
- Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant deux objectifs de la Banque de France : la surveillance de la stabilité financière grâce aux études de comportement des entreprises ; la surveillance prudentielle et le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : bilans, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2006**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Les données Centrale des risques vont avoir un champ plus étendu, le seuil étant abaissé en février 2006 à 25 000 euros.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2006

Les statistiques sur données Centrales des risques seront étendues à l'ensemble des entreprises de la nouvelle collecte.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2006

La cotation des entreprises par la Banque de France est maintenant plus détaillée : une nouvelle échelle de cotation, en 10 notes à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire) est entrée en vigueur en avril 2004. Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an seront calculés pour chaque note.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IAS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouvelles statistiques sur ces bilans en 2006.

L'exploitation du fichier des liens financiers de la Banque de France va être développée, notamment par des travaux sur la détention du capital des entreprises du territoire français.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises permettant le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2006, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2006 et ses résultats seront publiés vers février 2007.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso - économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Poursuite du projet en cours de réalisation.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises pilotera la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux comptoirs de la Banque de France de réaliser des études régionales ou locales. Ces études utiliseront des statistiques systématiques sur les bases de données de la Direction des entreprises.

5.2. Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Banque de France a été membre fondateur de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH sera étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division et les données seront rétropolées jusqu'en 1989 pour certains pays.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée. Plusieurs groupes de travail réalisent les activités suivantes :

- construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.
- étude comparée par pays des fonds propres et de la couverture des risques.
- étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS. Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les PME.
- Étude des modalités de refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), fourniture à la BCE des statistiques comparatives entre pays sur les performances des évaluations d'entreprises.

6. Liste des publications

Publié en 2004 :

- Durées d'utilisation des facteurs et fonction de production : une estimation par la méthode des moments généralisés en système
E. Heyer, F. Pelgrin, A. Sylvain
- Le rôle des durées d'utilisation des facteurs dans l'estimation d'une fonction de production
E. Heyer, F. Pelgrin, A. Sylvain
- Risque de crédit et variabilité des taux de défaut : une analyse empirique par simulations
A. Tiomo
- Les incidents de paiement sur effets de commerce
D. Stili
- La situation des entreprises industrielles – bilan 2003
B. Bardes, M. Bardos, D. Boissonade, D. Cochonneau, D. Lefilliatre, A. Sauvé
- Commerce de gros d'équipements industriels – Contexte, résultats, perspectives
D. Boissonade
- La fabrication d'équipements automobiles – Contexte, résultats, perspectives
D. Lefilliatre
- Délais de paiement et solde du crédit interentreprises
Statistiques de 1994 à 2003 en nomenclature NAF
- *B. Bardes, M. Nivelais*
- Scores – Method, results and applications – 2004
M. Bardos, S. Foulcher, É. Bataille

Bulletin de la Banque de France

- « La durée d'utilisation des équipements – Résultats de l'enquête 2003 », D. Boissonade, *Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 122, février 2004.
- « Premier éclairage sur les PME de l'industrie française en 2003 à partir de l'échantillon Centrale de Bilans », D. Boissonade, *Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 127, juillet 2004.
- « La situation des entreprises industrielles françaises – bilan 2003 » B. Bardes, M. Bardos, D. Boissonade, D. Cochonneau, D. Lefilliatre, A. Sauvé, *Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 129, septembre 2004.
- « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2003 », *Bulletin mensuel de la Banque de France*, n° 132, décembre 2004.

Revue de stabilité financière :

- Dans la chronique : Plusieurs encadrés sur la défaillance et l'impact économique de la défaillance
- Etude : « Goodwill, structures de bilans et normes comptables » , juin 2004.
S. Marchal, A. Sauvé

Publié en 2005

- Latent variable approach to modelling dependence of credit risks : application to french firms and implications for regulatory capital
S. Foulcher, C. Gouriéroux, A. Tiomo
- La rentabilité des entreprises : une approche à partir des données agrégées de la base BACH
Eric Bataille

Projets 2005

- Equipementiers de l'automobile
- Commerce de détail non spécialisé

Ensuite d'autres secteurs seront étudiés :

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2004
- Risque et taille des entreprises
- Détention du capital par l'étranger
- Crédit inter entreprise et diffusion du risque

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Concernant l'étude du comportement des entreprises :

- Les statistiques sectorielles se poursuivront.
- L'étude annuelle « La situation des entreprises industrielles – bilan 2005 », sera menée en 2006 et reconduite les années suivantes.
- Les études sectorielles seront poursuivies.
- Les études des groupes d'entreprises : importance économique, comportement, impact des normes IAS,...)
- Liens financiers et détention du capital.

Concernant le risque de crédit :

- Les statistiques sur la cotation Banque de France seront développées : taux de défaillance et taux de défaut à différents horizons par cote, matrices de transition.
- Maintenance et développement de la méthode des scores.

Ces travaux donneront lieu également à des recherches sur les modèles de risque de crédit.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles SUSE, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (LIFI) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête LIFI. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce. Des séries réropolées à champ complet à partir de 1990 seront mises à disposition des utilisateurs.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à la direction D (statistiques du marché intérieur, emploi et affaires sociales) d'Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Les points forts du programme de travail du bureau 6C en 2006 seront d'une part la consolidation des méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers des administrations publiques et d'autre part la mise en place des nouveaux traitements des comptes rénovés de l'Etat (mise en place de la LOLF) en comptabilité nationale.

D'autres investissements seront poursuivis durant les années 2005-2006. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines.

Les comptes trimestriels financiers et non financiers

En 2005 un effort particulier est apporté à la réalisation de comptes trimestriels financiers des Administrations publiques en réponse notamment aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici la fin 2005¹, de comptes trimestriels financiers des administrations publiques et du calcul trimestriel d'une dette au sens du traité de Maastricht. La mise en place des comptes trimestriels sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra annuelle sur les administrations publiques (établissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

Les sources comptables sont exploitées de façon complète (comptes financiers et non financiers), ce qui garantit la cohérence des deux approches et facilite l'interprétation des résultats. Par ailleurs, s'agissant des comptes non-financiers, même si aujourd'hui ces comptes ne sont pas repris dans leur ensemble par l'Insee (division « comptes trimestriels ») parce que certaines données ne sont pas encore disponibles en série longue (au moins cinq ans), nous alimentons une base de séries longues qui permettra à moyen terme de fournir des indicateurs pour la réalisation des comptes non-financiers des administrations publiques.

En 2006, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht devront être consolidées. Un attaché de l'Insee devrait être recruté en septembre 2005 pour renforcer le secteur « comptes trimestriels » du bureau 6C. Il s'agira de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, d'arbitrage entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte. Ces travaux seront menés en collaboration avec la banque de France qui a une première expérience sur ces sujets à travers l'élaboration des « CFT » (comptes financiers trimestriels).

Utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat

A partir de 2006, la comptabilité de l'Etat sera rénovée (mise en place de la LOLF) : les normes, les procédures d'enregistrement et la nomenclature seront nouvelles. La nomenclature budgétaire sera également rénovée passant des chapitres, articles et paragraphes aux programmes, missions et actions, indépendants de la nomenclature comptable. L'ensemble de ces modifications qui conduisent, sur de nombreux points, à un rapprochement entre la comptabilité de l'Etat et les concepts de comptabilité nationale constitue une opportunité d'amélioration des traitements de comptabilité nationale notamment pour le calcul des impôts sur rôle et pour les droits constatés en général. Toutefois, une refonte complète des traitements actuels basés essentiellement sur la nomenclature budgétaro-comptable pour les dépenses et les recettes sera nécessaire.

¹ Suite aux dérogations demandées par la France sur les administrations locales, les organismes de sécurité sociale et les comptes d'avance (F7) de l'Etat.

Les normes et la nomenclature de la comptabilité de l'Etat (en cours de validation) sont aujourd'hui disponibles et fournissent les premiers matériaux pour construire la future table de passage des comptes de l'Etat à la comptabilité nationale. En particulier, c'est à partir de ces documents que nous construirons, pour le premier trimestre 2006, une table de passage des comptes de l'Etat aux comptes financiers trimestriels.

Les travaux de mise en place de codification sur les comptes annuels qui exigent des traitements plus fins débiteront à l'été 2005 et seront finalisés à la fin de l'année 2006.

Autres travaux

- Construction de **tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale** ou plus exactement entre des agrégats connus (solde de l'exécution des lois de finances pour l'Etat, etc.) et la comptabilité nationale comme ceux déjà réalisés pour l'Etat et les communes en réponse aux demandes des utilisateurs et à la Commission européenne dans le cadre de la notification des ratios de finances publiques. Les développements futurs concernent les collectivités locales (départements et régions) et les organismes de sécurité sociale.
- La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. C'est pourquoi, malgré la complexité de ces travaux, le bureau 6C les reconduit dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation restent à définir.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2006

La centralisation trimestrielle des comptabilités des organismes du régime général de la sécurité sociale (12 organismes) sera utilisée pour le compte provisoire 2004 publié par l'Insee le 20 mai 2005 et permettra de réaliser les comptes trimestriels financiers des 12 organismes concernés.

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics nationaux début 2005, permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ont un poids financier relativement faible (universités, écoles, etc.).

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des indicateurs trimestriels sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois, les travaux menés dans le prolongement de la MircoSS (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de Sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la Sécurité sociale, comptables nationaux, direction du budget.

De même, la mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics nationaux début 2005, permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ont un poids financier relativement faibles (universités, écoles, etc.).

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. Le bureau 6C a entrepris une première ébauche de régionalisation à partir des codes géographiques des comptables, mais cette approche reste insuffisante pour fournir une répartition précise des dépenses de l'Etat. L'utilisation des codes géographiques des ordonnateurs et des bénéficiaires lorsque l'information est mobilisable s'avère compliquée et n'exclut pas des traitements particuliers qui peuvent se révéler coûteux. Toutefois, la généralisation d'ACCORD aux services déconcentrés permettra de mobiliser des informations très riches qui contribueront à faciliter ce type de travaux.

Le bureau 6C reconduit cette étude dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation à ces travaux qui nécessitent des investissements importants sont encore à définir.

5.2. Aspects « environnement »

Dans la nomenclature fonctionnelle européenne des administrations, un poids important est consacré à l'environnement. Les comptes nationaux des administrations publiques sont disponibles depuis 2000 selon cette nomenclature détaillée. La collaboration avec l'Ifen se poursuit.

5.3. Aspects « européens »

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat 2003-2007. La plupart des prestations nationales, régionales, annuelles et trimestrielles et en ventilation fonctionnelle, assurées par le bureau 6C en matière de comptabilité nationale, sont régies désormais par des règlements communautaires. L'Insee assure en général l'interface avec Eurostat. Depuis 2000, la DCGP participe, en collaboration avec la Banque de France, au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place des comptes trimestriels financiers des administrations publiques.

6. Liste des publications

La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques publié en mai.

Participation au CGAF (Compte général de l'administration des finances) diffusé au mois d'Avril : tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat et de la dette de l'Etat au sens du CGAF à la dette de l'Etat au sens de Maastricht.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Achevé	Publication au printemps 2005
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	En cours	Avant juin 2005
Mise en place de la LOLF	CP/6C	En cours	Février 2006
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/6C		Modalités de la participation du bureau 6C à définir
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	En cours	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C	Reporté	En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C	En cours	Premier exercice sur l'année 2003 pour les collectivités locales. Premiers travaux sur l'année 2004 pour les organismes de sécurité sociale (régime général).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique

. 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

.. Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information

... Secteur valorisation des données du secteur public local

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2004, arrêtées au 30 septembre 2004 ont été communiquées à la presse le 1^{er} novembre et mises simultanément sur Internet ; a nouveau un gain d'un mois en communication a été réalisé, ce gain doit être capitalisé ;
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2002 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective mise en place confirmée ;
- L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2005) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce une meilleure identification des communes (communes touristiques, communes littorales, communes de montagne, communes en ZUS).

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation Française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du Minefi, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2002 édition juin 2004. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2003 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2003 publiés en janvier 2005 pour les régions et en mars 2005 pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : Exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003,

3.1.4 Les aides économiques locales: publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère. La méthode d'élaboration sera revue en 2005 et comportera une synthèse relative à la politique d'exonération des bases fiscales (Taxe professionnelle) par les collectivités locales.

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement. La prochaine publication comportera une série rétrospective de 1999 à 2003 et sera complétée chaque année d'une synthèse annuelle ;

3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.3. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet enrichissement sera poursuivi en 2005 et 2006 pour pouvoir incorporer les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse). Ces publications sont consultables sur le serveur du Minefi.

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du Minefi. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2004 et la généralisation interviendra en 2005, l'enrichissement sera poursuivi en 2006 ;

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée ou localisée débiteront en 2005 pour aboutir en 2006.

5.2. Aspects « environnement » et approche politique publique

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité. Ils ont fait l'objet par ailleurs d'une étude spécifique en 2004 sur le sujet.

Une démarche systématique d'approche par politique publique sera entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens » :

Sans observations pour 2006.

6. Liste des publications

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé	Publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés
B) Comptes définitifs		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs – A partir de 2005
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : docndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du Minefi :

http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm

7. Récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions, hôpitaux et ESMS	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Consolidation annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
. Département des études et des statistiques locales

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1. Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2006 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et à la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département prendra une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales.

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail... La disponibilité de trois exercices (1999, 2001, 2003) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la Fonction Publique Territoriale avant les transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales.

Un important travail de simplification du recueil de ces rapports sera entrepris, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème. 2006 sera l'année de mise en œuvre de ce bilan rénové, qui portera sur les données au 31/12/2005.

Par ailleurs un effort particulier sera entrepris en matière de connaissance des **rémunérations** dans les collectivités locales.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12/2006 devrait être aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option ».

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) sont en cours de rénovation, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année. Ce système d'information, qui devrait permettre de diffuser courant 2005 des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique, sera ensuite enrichi et alimenté en continu.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substitueront dans certains cas à la diffusion sur papier. La partie « données de cadrage » du site internet sera refondue pour en permettre une mise à jour plus fréquente et une utilisation plus conviviale. Les tableaux volumineux seront diffusés sur cédérom, sous format « tableur », ce qui en rendra l'utilisation plus facile.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la mise à jour du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Celle-ci sera substantiellement allégée en 2006 (cf. ci-dessous) Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2006 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2. Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2006

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2003, en essayant d'en raccourcir les délais (publication de premiers résultats fin 2005 et des résultats complets mi-2006).

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2006 à partir des données de 2005.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En particulier, la simplification du recueil de ces données et leur articulation avec d'autres sources statistiques (DADS, enquête COLTER) seront préparées en vue de cette échéance.

Par ailleurs, un effort particulier sera consenti sur la connaissance des rémunérations dans la fonction publique territoriale, à partir de plusieurs sources existantes (DADS, bilans sociaux, budgets et comptes administratifs des collectivités).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données, remis en place en 2004, sera enrichi et consolidé en 2005.

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le département participera aux travaux de valorisation et d'enrichissement du guide des sources statistiques sur les finances locales, préconisé par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif à la connaissance statistique des finances publiques locales.

Le mode de collecte de l'information sur les budgets primitifs des communes devrait s'appuyer sur l'information collectée par la DGCP, permettant d'une part d'alléger considérablement la collecte et la saisie de ces données, notamment en préfecture, d'autre part de travailler sur un ensemble de communes beaucoup plus étendu (plus de 30 000 contre 5000 actuellement), enfin d'étendre cette analyse à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre. Les délais de diffusion des résultats statistiques pourraient être réduits d'un ou deux mois. 2005 sera la première année de mise en œuvre, progressive, de ce dispositif, qui devrait être totalement opérationnel en 2006.

Comme en 2005, le département prendra une part active à la rédaction du rapport sur l'autonomie financière des collectivités locales.

3. Les travaux reconduits

- **Actualisation de l'ouvrage :**

"Les collectivités locales en chiffres". Sortie de l'édition 2006 et actualisation de celle-ci sur internet.

- **Finances locales :**

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2004) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2004) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse des budgets communaux 2006 et publication des résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2004) ;
- exploitation des budgets primitifs 2006 des départements et publication des résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2004) ;
- exploitation des budgets primitifs 2006 des régions et publication des résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2004).

. dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2005).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

- **dans le domaine de la fonction publique territoriale :**

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes devrait permettre, compte tenu de sa couverture étendue, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective

(Programme présenté à la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie)

1. Exposé de synthèse

En 2006 interviendra l'exploitation de deux enquêtes menées en 2005 par le ministère de l'industrie, l'Insee et la DEP : l'enquête européenne sur l'Innovation (CIS4), et l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel.

Des données d'origine administrative sur les aides à la recherche devraient être obtenues de façon régulière et être rapprochées statistiquement de l'effort de recherche mesuré par les enquêtes.

En ce qui concerne les enquêtes courantes sur la R&D on notera 2 évolutions significatives :

- l'utilisation systématique des enquêtes auprès des organismes publics pour le calcul des indicateurs LOLF (les enquêtes auront été adaptées à cet effet en 2005)
- accroissement des réponses par Internet à l'enquête R&D auprès des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2006

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- **Enquête sur la R&D dans le domaine des nanotechnologies**
Sous réserve, notamment de moyens

2.2 Nouvelles exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif

- **Exploitation des données administratives sur les aides à la recherche**

La direction de la technologie et la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche gèrent diverses mesures incitatives à la recherche : crédit impôt recherche (CIR), aides à la création d'entreprise, aides aux jeunes entreprises innovantes, etc L'agence nationale de la recherche, en cours de mise en place, détiendra aussi des informations intéressantes sur l'allocation de crédits, cette fois-ci aux organismes publics. Le principe d'une transmission de ces données à des fins d'études statistiques est acquis en vertu de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée, mais il reste à en négocier les modalités pratiques et établir un système permanent. Ces données seront rapprochées des données d'enquêtes ou d'autres sources pour tenter d'évaluer l'effet de ces aides.

- **Définition d'un cadre de référence pour mesurer l'effort de recherche en université et ses résultats**

Les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont guère homogènes et donc souvent difficilement exploitables. Il faut reprendre une réflexion pour établir un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université. Il y a actuellement une forte volonté d'avancer, notamment à cause de la mise en œuvre de la LOLF, mais les difficultés prévisibles sont considérables.

- **Enquête sur les ressources globales R&D des universités.**

Cette enquête menée auparavant par la direction de la recherche est reprise par la DEP en 2005. Elle bénéficiera de la réflexion sur les concepts évoquée ci-dessus et l'on devrait aboutir à une enquête stabilisée en 2006.

- **SI sur les doctorants-docteurs**

Sous réserve, notamment de moyens en 2005 et 2006.

Le suivi des cursus de thèse et du devenir des docteurs (situations dites de « post-doc », insertion professionnelle, mobilité à l'étranger avec ou sans retour) est du plus haut intérêt pour éclairer le débat sur le potentiel de recherche français. Un investissement de fond est reconnu comme nécessaire, mais cela ne garantit que des moyens seront obtenus. Le suivi envisagé devrait mettre à contribution les doctorants et docteurs eux-mêmes et leurs associations.

2.3 Travaux statistiques rénovés

- **Enquête R&D auprès des entreprises : accroissement des réponses par Internet**

Dès 2004 les entreprises pouvaient répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet. 2006 sera une année d'extension significative de cette possibilité.

- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics : exploitation pour les besoins de la LOLF**

La LOLF impose aux organismes de calculer les mêmes indicateurs. On peut envisager de collecter ces indicateurs, ou les informations de base que leur calcul nécessite, par la voie des enquêtes existantes ou par d'autres méthodes de remontées d'information. Les discussions sur l'adaptation des enquêtes à ce besoin débutent. Des contacts ont également été pris avec certains organismes pour obtenir des extraits de leurs systèmes de gestion et de pilotage. Il est difficile de se prononcer actuellement sur une mise en œuvre en 2006, bien que ce soit un objectif fort.

3. Opérations répétitives

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels	Obligatoire
34	Enquête sur l'évolution des dépenses de recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels (enquête de conjoncture)	
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	

Collectes sous statut administratif

35	Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
15	Les budgets R&D des collectivités territoriales
38	Les objectifs socio-économiques du BCRD (ou l'enquête qui la remplacera dans le nouveau cadre budgétaire)

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce à un site Internet.

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés au titre de l'année 2004, les documents suivants :

- *Repères et références statistiques* – septembre
- 'Jaune' budgétaire sur l'Etat de la recherche, chapitre statistique
- Les *Notes Recherche* : 6
- Les *dossiers Education & Formations*
Recherche & Développement en France Résultats 2001, estimations 2002 – n° 148 février 2004

Pour mémoire : sites Internet sous la responsabilité éditoriale de la DEP

- **Les publications de la DEP** actualités et archives sur le site du ministère, rubrique « évaluation et statistiques » : <http://www.education.gouv.fr/stateval> et <http://www.recherche.gouv.fr>
- **REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science**
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2004.		Le problème des moyens semble actuellement bloquant.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			En cours : définition d'un cadre de référence pour la recherche universitaire, reprise de l'enquête « ressources globales R&D » des universités
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES, DEP	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes	En cours de réflexion

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE MOYEN TERME 2004-2008

Les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	BdF-DESM-SASM	Démarrage de la collecte en 2006	Demande de la BCE portant sur les institutions financières autres que monétaires.	
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	BdF-DESM-SASM	Nouvelles remises en 2007	Projet européen coordonné par la BCE	
Mise en œuvre de la guideline MUFA (Monetary Union Financial Accounts statistics) de la BCE	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour novembre 2005	Projet européen coordonné par la BCE	En cours
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	BdF-DESM-SESOF	Transmission à Eurostat à compter de janvier 2005	Les conditions d'utilisation des nouvelles statistiques de flux d'intérêt seront examinées prochainement	En voie d'achèvement
Mise en œuvre de la base 2000 pour les comptes financiers	BdF-DESM-SESOF	Publication en mai 2005		En voie d'achèvement
Aménagement de l'enquête-titres	BdF-DESM-SESOF	Premières productions statistiques : 2007	Adaptation aux demandes de la BCE	Mise en place : 2006
Etablissement des nouvelles séries de la base 2005 de comptabilité nationale	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2007	Respect du nouveau programme de transmission d'Eurostat sur les comptes financiers	Pré requis : réforme de l'enquête sur la détention de valeurs mobilières
Renouvellement de la population des déclarants directs	BdF-Direction de la balance des paiements	Mise en place en 2004. Opération liée aux deux suivantes.	Résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12.500 €	
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales de services des entreprises : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	BdF-Direction de la balance des paiements -	.	Évolution du système de collecte qui pourrait découler du relèvement à 50.000 € du seuil d'exemption mentionné	Présentation à la réunion du 10 février 2005 du groupe Cnis « Mesure des échanges internationaux de services »

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête pour les besoins de la Balance des paiements sur les échanges de services.	BdF-Direction de la balance des paiements	Etude possible du projet en 2006 (comité du label) pour mise en œuvre éventuelle en 2007.	Dépend des conclusions du groupe « mesure des échanges internationaux de services » et de la poursuite des déclarations bancaires	
FATS (Foreign Affiliated Trade Statistics) et connaissance de l'activité des filiales étrangères et résidentes des entreprises multinationales	BDF-Direction de la balance des paiements et Département SSE de l'Insee	Application du futur règlement européen sur les filiales étrangères.	Mise en cohérence de différentes sources (BdF, Insee, SESSI, DGTPE)	Premiers contacts pris. Nécessité d'échanges de données individuelles.
Trimestrialisation de la position extérieure	BdF-Direction de la balance des paiements	À compter de décembre 2004	Obligation européenne (BCE)	Fait.
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	BdF-Direction des entreprises			
Etude sur les entreprises innovantes	BDF-Direction des entreprises	Échéance 2006	Croisement de l'enquête SESSI et des données de la Centrale de bilans de la Banque de France	
Etudes sur le risque de crédit	BDF-Direction des entreprises		Contexte des accords de Bâle II	
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Publication au printemps 2005		Achévé
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	Avant juin 2005		En cours
Mise en place de la LOLF	CP/6C	Février 2006		En cours
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/6C		Modalités de la participation du bureau 6C à définir	
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France		En cours

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C		En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).	Reporté
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		Premier exercice sur l'année 2003 pour les collectivités locales. Premiers travaux sur l'année 2004 pour les organismes de sécurité sociale (régime général).	En cours
Définir une approche consolidée des finances des administrations publiques	CP/5A			En cours
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales des administrations publiques	CP/5A		Dans le cadre du schéma directeur informatique	A venir
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007.
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES, DEP	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes	En cours de réflexion

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

Page

- Enquête innovation (*Community innovation survey CIS4*)..... 39
- Enquête Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication *COI-TIC* 41

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquête innovation (*Community innovation survey CIS4*)

1. Services producteurs

Insee, SESSI, SES, SCEES, DEP
 Maîtrise d'œuvre assurée par le SESSI.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête communautaire sur l'innovation – CIS4

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête sur l'innovation vise à fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et parts de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Les réalisations précédentes de l'enquête ont donné lieu à un grand nombre de publications (études et résultats) tant en France que dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE (Eurostat). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation (« *Trend chart innovation scoreboard* », benchmarking des pays de l'UE).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Comme indiqué précédemment l'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation).

De façon plus large l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Dans le cadre français de nombreux travaux ont été réalisés et font ou on fait l'objet de publication (cf. séminaire Insee sur l'innovation – décembre 2002). Les données de l'enquête servent régulièrement au chiffrage de mesures publiques (« plan innovation » 2002, dispositif JEI – « jeunes entreprises innovantes » -, travaux dans le cadre de Futuris).

5. Principaux thèmes abordés

Fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés : nombre d'entreprises ayant réalisé de telles innovations au cours de la période 2002-2004.

Degré de l'innovation : part en chiffre d'affaires (2004) des innovations de produits introduites entre 2002 et 2004, suivant le degré de nouveauté : produits nouveaux pour le marché ou produits nouveaux pour l'entreprise.

Dépenses liées aux activités d'innovation concernant les innovations de produits et de procédés suivant une nomenclature simple : dépense de R&D (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations.

Autres aspects du processus d'innovation (produits et procédés - questions qualitatives uniquement) : existence de financements publics, sources d'information et formes de coopération pour le développement des innovations, degré de réalisation des objectifs de l'innovation, facteurs freinant l'innovation, recours à la propriété industrielle pour les innovations réalisées.

- Innovations d'organisation et de marketing : en l'attente de la révision du manuel d'Oslo, ces questions seront abordées de manière succincte en fin de questionnaire
- Pour répondre à une recommandation du Cnis 2004, le thème de la gestion des connaissances sera aussi abordé dans cette enquête.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Les informations relatives aux caractéristiques structurelles de l'entreprise (chiffre d'affaires, effectifs) sont complétées par appariement avec les sources structurelles (EAE).

Les données de dépenses de R&D sont recueillies dans le cadre de l'enquête afin de s'assurer de la bonne adéquation entre données sur l'innovation et données sur la R&D.

La coordination avec l'échantillon de l'enquête TIC-COI est conçue de manière à s'assurer d'un bon complètement, informations complémentaires et non redondantes recueillies dans les deux enquêtes pour les grandes entreprises, tout en allégeant la charge pour les petites entreprises (coordination négative des échantillons).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 25 000 unités. Il sera conçu pour permettre en particulier de répondre aux demandes du règlement européen correspondant en terme de précision des réponses aux différents niveaux prévus.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006. La maîtrise d'œuvre est assurée par le SESSI.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage du questionnaire doit être vérifiée lors des tests ; elle ne devrait pas dépasser trente minutes.

L'enquête précédente (CIS3), dont le questionnaire était comparable, a eu un taux de réponse tout à fait satisfaisant.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

12. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Le choix de s'aligner sur le questionnaire et les recommandations méthodologiques communautaires permettra plus aisément que par le passé de comparer les données nationales à celles des autres pays européens.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

1. Services producteurs

Insee, SESSI, SES, SCEES

Maîtrise d'œuvre assurée par le CEE et l'Insee pour la partie entreprise.

2. Intitulé de l'enquête

Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le couplage des deux enquêtes COI et TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et leurs conséquences en termes de changements organisationnels.

Le dispositif d'enquêtes COI préparé par le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a déjà été présenté à l'inter formation « Statistiques d'Entreprises » et a reçu un avis d'opportunité favorable avec la demande de fusionner l'enquête avec l'enquête européenne sur les TIC. C'est cette dernière enquête qui est ici présentée pour demande d'avis d'opportunité.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen. La partie TIC de l'enquête correspond ainsi à la première application d'un règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information.

Plus largement cette enquête répond aux besoins d'information sur les TIC repris dans le programme à moyen terme du CNIS et analysé notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; impact des TIC sur l'organisation de l'entreprise,...

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes sur les TIC (1999 et 2002) et devrait être reconduite annuellement pour répondre au règlement européen.

Le recoupement avec les problématiques de l'enquête ponctuelle COI justifie un couplage des interrogations sur 2005.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité de collecte sera l'entreprise.

Le champ couvrira les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendrait environ 17 000 unités.

Dans la mesure du possible, il sera corrélé négativement avec l'échantillon de l'enquête CIS4 sur l'innovation, dont la collecte aura lieu à l'automne 2005.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle dont la collecte devrait démarrer au dernier trimestre 2005 et s'achever début 2006.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de six pages avec essentiellement des questions qualitatives. A priori, on vise un questionnaire rempli en moins d'une heure. Ce point doit être vérifié lors des tests.

10. Comité de concertation

Un comité de pilotage pour le volet entreprises du dispositif COI-TIC s'est réuni une fois par mois d'octobre 2004 à mars 2005 pour mettre au point un projet de questionnaire, lequel sera testé au printemps 2005. Ce groupe d'une trentaine de personnes associe des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

11. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non

12. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu.

Les éléments rassemblés permettront de répondre au règlement européen.

Il est envisagé des publications d'ensemble puis sectorielles.

Les services concernés lanceront aussi un programme d'études à l'image de ce qui été fait à partir de l'enquête COI de 1997, mais plus large car pratiquement tous les secteurs sont désormais couverts et notamment les secteurs tertiaires.